



# CR - Conseil Municipal

## Jeudi 14 Mars 2024

20h30

Salle du Conseil Municipal

Membres du Conseil Municipal présents :

Martine BOHER, Etienne BUSCAIL, Jean-Pierre CABOT, Stéphane CAUCAT, Angélique JEAN-DELHOSTE, Lionel DIRAT-RIVEILL, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

Sous la Présidence de M. Michel POUDADE, Maire.

Absents excusés : Hélène BIER, Anne-Marie COIGNARD.

Procurations :

Désignation du secrétaire de séance : Alain VAUTIER.

### Ordre du Jour

1. Affectation des résultats des budgets
2. Vote du taux de fiscalité
3. Restitution compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »
4. Validation CLECT
5. Statuts de la régie forestière
6. Approbation modification statuts PNR PC
7. Echange terrain communal/Buscail-Coderch
8. Convention gestion CDG66 pour l'assurance statutaire
9. Projet de ZAC, initiative, périmètre d'intervention, études préalables
10. Projet de ZAC – Bilan de la concertation et synthèse PPVE
11. Arrêt de projet de la révision allégée – Bilan de la concertation
12. Etapes ZAC calendrier
13. Facturation des compteurs d'eau
14. Demande de financement pour le remplacement d'une vanne motorisée
15. Demandes de financement travaux rue du Tennis
16. Prix de vente bâtiments communaux
17. Convention pour le logement des travailleurs saisonniers entre l'Etat et la Commune
18. Défense commune cour de cassation c/ C. Blanc
19. Défense commune c/JC Lassus TA Montpellier
20. Demandes de subventions – plans de financement projets
21. Atlas Biodiversité Communale & Demande de subvention
22. Ressources Humaines
23. Questions diverses
  - 21.1 - Dates

## 1. Affectation des résultats des budgets

Budgets : Principal, Eau & Assainissement, RTU, Régie forestière

## 2. Vote du taux de fiscalité

Pour mémoire 2023						
Taxes						
Taxes directes	Bases 2023		Evolution taux 2022/2023	Taux 2023	Produit attendu 2023	
Taxe d'Habitation	9 393 405 €	Commune	100%	18,39%	1 727 447 €	
Foncier bâti	6 277 000 €		100%	52,63%	3 303 585 €	
Foncier non bâti	27 500 €		100%	87,23%	23 988 €	
TOTAUX					5 055 021 €	
Coefficient correcteur neutralisateur				0,679803	-	1 063 423 €
Recette réelle commune compte 73111					3 991 598 €	
Taux et Recettes 2024						
Taxes directes	Nouvelles Base locatives	Augmentation valeur bases locatives pour 2024 = 3,9%				
		Taux 2024	Taux du produit	Produit final (base produit 2024)	Ecart/Produit attendu 2023	
Taxe d'Habitation	9 661 000 €	18,39%	1	1 776 658 €	404 542 €	
		Gain sur le produit final attendu	20%	355 332 €		
Foncier bâti	6 543 000 €	52,63%	1	3 443 581 €	139 996 €	
Foncier non bâti	28 700 €	87,23%	1	25 035 €	1 047 €	
TOTAUX	Le coefficient correcteur neutralisateur 2024 inclus le FNGIR (556 334€)		Total produits	5 600 605 €	545 585 €	
	Il passe de - 1 063 423€ (2023) à 1 644 498€ en 2024		Coef. Correcteur Neutralisateur	- 1 644 498 €	- 581 075 €	
				3 956 107 €	- 35 490 €	
Compensation gain FNGIR				556 334,00 €	4 512 441 €	
Différence 2024/2023					520 844 €	

Délibération : Le conseil Municipal approuve les taux de fiscalité, identiques à l'exercice 2023.

## 3. Restitution compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

Approuvé à l'unanimité.

## 4. Validation CLECT

Approuvé à l'unanimité.

Délibération : Le Conseil Municipal valide la CLECT du 26 février 2024.

## 5. Statuts de la régie forestière

**Décision** : Intégration de la Régie Forestière dans le Budget Principal.

## 6. Approbation modification statuts PNR PC

Délibération : Le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts du PNR PC.

Approuvé à l'unanimité.

## 7. Echange terrain communal/Buscail-Coderch

### Mutations

*Délibération : Le Conseil Municipal*

**VALIDE** ces échanges,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier,

**CONFIE** les actes à l'Office Notarial NOTAVIA à Argelès-sur-Mer.

1 abstention, 12 voix pour.

## 8. Convention gestion CDG66 pour l'assurance statutaire

**Approuvé à l'unanimité.**

## 9. Projet de ZAC, initiative, périmètre d'intervention, études préalables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de :

**PRENDRE** l'initiative de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), ayant vocation à être mise en œuvre sur le secteur SARRAT DEL POUJAL lequel constitue le périmètre d'intervention tel que figurant dans le plan annexé et ce afin de permettre l'aménagement de ce périmètre dans les conditions exposées.

**APPROUVER** le périmètre provisoire du secteur SARRAT DEL POUJAL sur lequel porteront les études préalables à l'aménagement du secteur SARRAT DEL POUJAL tel que figurant au plan annexé à la présente délibération.

**APPROUVER** les objectifs du projet d'aménagement du secteur SARRAT DEL POUJAL savoir :

1. organiser un programme d'habitat assurant une mixité urbaine et sociale autour d'espace public de qualité et pouvant aussi intégrer des commerces, des services, des équipements afin de contribuer un cadre de vie harmonieuse et équilibrée,
2. assurer une bonne insertion des constructions dans le site en liaison avec le vieux village et les quartiers périphériques avec un traitement qualificatif des espaces publics permettant de conserver le caractère et les ambiances de village de montagne propre à la commune,
3. respecter le principe d'un développement urbain durable.

**APPROUVER** le lancement des études préalables au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur SARRAT DEL POUJAL, secteur identifié en zones 1AU, 2AU, sur le Plan Local de l'Urbanisme destinées à permettre de déterminer :

- Les enjeux et les objectifs de l'opération d'aménagement du secteur SARRAT DEL POUJAL tel que ci-dessus.
- Le périmètre de l'opération d'aménagement du secteur SARRAT DEL POUJAL.
- Le programme de l'opération d'aménagement du secteur SARRAT DEL POUJAL.
- Le bilan financier prévisionnel de l'opération d'aménagement du secteur SARRAT DEL POUJAL.

Autorisant la mise en œuvre des marchés publics, conformes au code de la commande publique pour la réalisation des études préalables à l'aménagement du secteur SARRAT DEL POUJAL portant sur :

- étude de définition et conception urbaine (respect des continuités écologiques existantes, potentialité de densification d'espaces urbanisés existants),
- études géotechniques et hydrologiques (la prévention des risques),
- étude paysagère (consommation d'espace, destruction correspondante des sols et de la biodiversité, évitement de la consommation de tout nouvel espace naturel, agricole ou forestier en lien avec un objectif de « zéro artificialisation nette),
- étude des réseaux (secs, humides et viaires) existants sur le site et au-delà sur la commune (organisation des accès et desserte du secteur SARRAT DEL POUJAL pour appréhender les impacts liés aux déplacements,

proximité d'un centre urbain, capacités de desserte en transports en commun, le maillage du réseau de voiries),

- étude des énergies renouvelables mobilisables (études de potentiel de production d'énergies renouvelables) ou d'économie d'énergies (conditionner les nouveaux aménagements à des capacités d'assainissement suffisantes, objectifs de sobriété énergétique ou de gestion de l'eau),
- étude d'impact du projet d'aménagement du secteur SARRAT DEL POUJAL au regard des incidences de sa mise en œuvre sur l'environnement.

**DONNE** tout pouvoir Monsieur le maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer toutes pièces et documents s'y rapportant ainsi que pour mandater les dépenses afférentes.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **10. Projet de ZAC – Bilan de la concertation publique.**

### **→ Modalités de concertation réalisées**

Les modalités de concertation fixées ont effectivement été mises en œuvre.

Les registres mis à disposition du public, ainsi que les courriers et mails réceptionnés, ont permis de recueillir une cinquantaine de remarques écrites. Elles portent notamment sur :

Les remarques formulées :

Dans ce contexte, les moyens d'information utilisés et les moyens d'expression offerts au public ont ainsi permis d'assurer une concertation efficace participant à la réflexion nécessaire à la construction du projet et ce pendant toute la révision allégée du PLU.

## **BILAN DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES**

Les personnes publiques ont été associées à la procédure de révision allégée du PLU des Angles, via notamment :

### **11. Arrêt de projet de la Révision Allégée et bilan de la concertation**

#### **Projet de délibération**

MODALITES DE LA CONCERTATION DE LA REVISION ALLEGEE.

**Le bilan, les réponses et les conclusions à en tirer sont identiques à celles de la concertation de la ZAC.**

### **12. Etapes ZAC calendrier**

Procédures	Documents définitifs	Commentaires/Dates prévisionnelles
<a href="#">DCM n° 2 Modalités de la concertation, PPVE</a>	<a href="#">Modalités de concertation création ZAC</a>	22-juin-22
<a href="#">DCM n° 4 Création de la ZAC</a>	<a href="#">Création d'une ZAC</a>	22-juin-22
A&R URB_0086_2023 Révision allégée PLU objet unique création OAP valant création ZAC	<a href="#">A&amp;R URB_0086_2023 Révision allégée PLU objet unique création OAP valant création ZAC</a>	03-août-23
<a href="#">DCM n° 1 Initiative, périmètre d'intervention, études préalables 12.05.2022</a>	<a href="#">Objectifs poursuivis</a>	14-mars-24
<a href="#">DCM n° 3 Bilan de la concertation et synthèse PP</a>	<a href="#">DCM n° 3 Bilan de la concertation et synthèse PPVE</a>	14-mars-24
<a href="#">S:\MAIRIE\Dossier INTRASERVICES\Urbanisme\ZAC Sarrat del Poujal\REVISION ALLEGEE DU PLU-REVISION UNIQUE SARRAT DEL POUJAL\Concertation\ARRET PROJET</a>	Arrêt de projet de la révision allégée/bilan de la concertation	14-mars-24
Notification MRAE		Délai réponse 3 mois
Notification PPA		Délai réponse 2 mois
Examen conjoint		Juillet 2024
Compte-Rendu examen conjoint		Juillet 2024
Saisine tribunal nomination commissaire enquêteur		Août 2024
Enquête Publique		Septembre 2024
Rapport Commissaire enquêteur		Octobre 2024
DCM - Approbation du projet		Novembre 2024
Purge des recours		Fin décembre 2024
<a href="#">DCM n° 5 Réalisation de la ZAC</a>		
<a href="#">DCM n° 6 Lancement procédure consultation aménageurs de la ZAC</a>	Phase 1	Novembre 2024-Janvier 2025
	Phase 2	Février 2025-Juillet 2025
<a href="#">DCM n° 7 création commission ad hoc pour procédure consultation aménageurs de la ZAC</a>		Février 2025-Juillet 2025

### 13. Facturation des compteurs d'eau et prix de l'eau

Nous allons rajouter le tarif en 63 mm (un nouveau diamètre qui a été posé sur une résidence fin 2023)

Proposition 280€ HT

Propositions tarifs 2024 :

**Parts fixes** eau potable, Parts fixes assainissement, Parts fixes diverses (locations compteurs, etc.)

→ +1% des tarifs 2023

**Parts variables** : prix m3 AEP et prix m3 EU → +2% des tarifs 2023

**Approuvé à l'unanimité.**

Malgré ces augmentations, en prenant en considération la baisse générale de la consommation (achats) de l'eau, la recette 2024 sera en diminution d'environ – 13 000€.

Cela pose un problème d'équilibre pour le budget de l'eau & de l'assainissement 2024.

Ce budget dispose d'une « réserve » financière de 90 000€, qui est une sécurité minimale pour faire face à tout problème imprévu.

Faut-il minorer cette réserve pour équilibrer le budget ?

#### 14. Demande de financement pour le remplacement d'une vanne motorisée

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Objet	%	Montant
Remplacement d'une vanne motorisée	3 681,95 €	Conseil Départemental	60%	2 209,17 €
		Autofinancement	40%	1 472,78 €
<b>Total</b>	<b>3 681,95 €</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>3 681,95 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

#### 15. Demandes de financement travaux rue du Tennis

##### 15.1 - réseau d'eaux usées

Chantier rue du Tennis				
Dépenses		Recettes		
Préparation Chantier	13 067 €			
Voirie	7 178 €	Agence de l'eau	70%	66 732 €
Réseaux humides	65 230 €	Département	10%	9 533 €
Imprevus	4 540 €	Autofinancement total	20%	19 066 €
Moe	5 317 €			
<b>Total du projet</b>	<b>95 331 €</b>	<b>Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>95 331 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

##### 15.2 - Piétonnier et aménagements

Demande financement Piétonnier → Région Occitanie				
Dépenses		Recettes		
Préparation Chantier	946 €	Région Occitanie	35%	77 901 €
Pietonnier	219 480 €			
Imprevus	1 038 €	Autofinancement total	65%	144 673 €
MOE	1 110 €			
<b>Total du projet</b>	<b>222 574 €</b>	<b>Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>222 574 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

Demande globale → DETR + Région				
Dépenses		Recettes		
Préparation Chantier	26 133 €	DETR	23,81%	130 000 €
Pietonnier	166 235 €			
Voirie	267 906 €	Région Occitanie	14,27%	77 901 €
Pluvial	32 480 €			
Imprevus	23 106 €	Autofinancement total	61,93%	338 140 €
Moe	30 181 €			
<b>Total du projet</b>	<b>546 041 €</b>	<b>Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>546 041 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

### 15.3 - Eclairage Public – Fonds vert

Demande Eclairage Public → Fonds Vert				
Dépenses		Recettes		
Eclairage Public	89 597 €	Fonds verts	25%	23 792 €
MOE	5 573 €	Autofinancement total	75%	71 377 €
<b>Total du projet</b>	<b>95 169 €</b>	<b>Total du projet</b>	<b>100 %</b>	<b>95 169 €</b>

**Approuvé à l'unanimité.**

#### 16. Prix de vente bâtiments communaux

**Base : Evaluation par l'agence Peyrot**

L'appartement loué actuellement sera proposé, en premier, à l'actuelle locataire.

**Appartements ancienne école :** *Le Conseil Municipal détermine que la vente est globale.*

*Ancienne école Décision : 430 000€ → 7 voix / 450 000€ → 6 voix*

*Décision → 430 000€ Un courrier sera fait à la locataire actuelle.*

**Local rue de la poste :** *Le Conseil Municipal*

*Bibliothèque : 250 000€*

- *DONNE mandat aux agences immobilières dans les conditions suivantes*
  - o *Pas d'exclusivité*
  - o *Rémunération : 6% TTC du prix de vente maximum*

#### 17. Convention pour le logement des travailleurs saisonniers entre l'Etat et la Commune

*Délibération : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.*

**Approuvé à l'unanimité.**

#### 18. Défense commune cour de cassation c/ C. Blanc

La commune confie la défense de la commune contre M. C. Blanc (cour de cassation) à Maître Thomas HAAS.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### 19. Défense commune c/JC Lassus TA Montpellier

La commune confie la défense de la commune contre M. JC Lassus (Tribunal Administratif de Montpellier) à au cabinet d'avocats « Territoires Avocats ».

**Approuvé à l'unanimité.**

#### 20. Demande de prêt – plans de financement projets

Dossier de demande de prêt Fonds Tourisme Occitanie → 500 000€ déposé.

**Approuvé à l'unanimité.**

## 21. Atlas Biodiversité Communale & Demande de subvention

Nom du bénéficiaire	Population DGF des communes	Montant total du projet	Subvention attendue au titre de l'appel à projet	Autofinancement des communes
	7 047			44 246,24 €
Les Angles	4118	163 919,20 €	119 672,96 €	25 855,83 €
Formiguères	1355			8 507,68 €
Matemale	647			4 062,34 €
Fontrabieuse	309			1 940,13 €
Puyvalador	441			2 768,92 €
Réal	177			1 111,34 €

Dans le cadre de l'ABC, la commune des Angles sera mandataire du groupement de commande composé des communes de Puyvalador, Fontrabieuse, Réal, Formiguères, Matemale et Les Angles.

Elle procèdera au paiement des factures pour l'ensemble des communes et établira les titres de recettes aux communes membres du groupement, au prorata des population DGF.

**Le Maire propose au conseil municipal** : de répondre à cet Appel à Projet ABC pour l'ensemble du groupement des 6 communes, permettant de financer 80% de dépenses éligibles par les communes lauréates, avec **le plan de financement suivant** :

**Dépenses : 163 919,20 €**

**Recettes :**

Subvention attendue au titre de l'appel à projet : **119 672,96 €**

Participation des communes partenaires représentant l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet (avec une répartition de leurs contributions fonction de leurs populations DGF- et grâce à l'apport « dotation biodiversité et aménités rurales » accordée par l'Etat pour la mise en œuvre de ce type d'actions) : **44 246,24 €**

**Monsieur le Maire :**

**DEMANDE** au conseil municipal d'approuver ce projet et d'autoriser le Maire à rédiger et signer la convention de partenariat correspondante, les annexes financières attenantes (pour participer au montage du projet, coordonner et animer le projet avec l'aide du PNR Pyrénées Catalanes ainsi que la mise en œuvre proprement dite du projet ABC Capcir si celui est retenu pour l'ensemble des 6 communes candidates, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

**Le Conseil municipal,**

**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

**VALIDE** la demande de subvention en vue de mener un atlas de biodiversité communale pour les 6 communes du Capcir partenaires,

**AUTORISE** la commune de Les Angles à exercer le rôle de cheffe de file pour l'ensemble en portant le budget correspondant en dépenses et en recettes pour l'ensemble,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat telle que présentée ci-dessus pour permettre l'accompagnement et la coordination du PNR Pyrénées catalanes, mener le projet pour l'ensemble, et entériner sa contribution telle qu'indiquée dans la convention et l'annexe financière,

**AUTORISE** le Maire à suivre ce projet, signer tout document nécessaire à la mise en place de ce projet,

**Approuvé à l'unanimité.**

## 22. Ressources Humaines

**22.1 - Ouverture d'un poste** de contractuel, pour une durée de 1 an, à compter du 13 mai 2024.

(Chauffeur navette + conducteur poids-lourds)

**22.2 – Départ d'un agent**

Départ de l'agent ½ poste RH + ½ poste Communication.

**23. Questions diverses**

**Dates**

Mardi 19 Mars - 15h30 .....Etude Climsnow - Salle du Conseil Municipal

Jeudi 21 mars – 15h00.....Goûter des aînés - Médiathèque

Mercredi 27 mars – 17h00 .....Comité Syndical PNR PC – Sahore

Jeudi 28 mars – 10h00.....Commission finances

Vendredi 29 mars – 9h30 .....Comité de gestion site classé des Bouillouses - Thémis

Vendredi 29 Mars - 14h00.....Présentation Projet MDP - Salle du Capcir

Samedi 6 avril .....Tournoi rugby sur neige – Pla del Mir

Mercredi 10 Avril - 20h30.....Vote des budgets

Jeudi 11 avril de 9h - 12h.....Conseils des régies RASL + Angleo + Vente d'Energie - Salle du Capcir

Jeudi 11 Avril .....Repas de fin de saison